

FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS
mention « Mesures Judiciaires à la Protection des Majeurs »
Session débutant au mois de Septembre 2018

Formulaire d'Inscription

 Cours sur place Visioconférence

1. Etat civil

 M. Mme Mlle

Nom

Prénom

N° et voie

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Courriel (en majuscules)

@

2. Parcours et Prix de la formation

(si Allègement ou Dispense, montant=0)

DOMAINE	MODULE	Volume horaire	Tarif	A D	Montant
① Juridique	1.1 : Droit et Procédures	48 h	1.056 €		
	1.2 : Champ médicosocial	36 h	792 €		
② Gestion	2.1 : Gestion administrative et Budgétaire	48 h	1.056 €		
	2.2 : Gestion fiscale et Patrimoniale (30 h)	30 h	660 €		
③ Prot. de la personne	3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	24 h	528 €		
	3.2 : Relation, Intervention & Aide à la Personne	48 h	1.056 €		
④ Mandataire judiciaire ⁽¹⁾	4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites	18 h	396 €		
	4.2 : Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	12 h	264 €		
	4.3 : Déontologie et analyse des pratiques	36 h	792 €		
TOTAL FRAIS DE FORMATION					
Frais d'Inscription (frais de dossier, construction du parcours individualisé, frais d'examen)					400 €
Option « Visioconférence » (2€ / h de cours ; 600€ en l'absence de dispense)					
MONTANT A PAYER					

⁽¹⁾ Pas de dispense ni d'allègement du Domaine 4

3. Prise en charge de la formation

Financement personnel
Montant ou %
Organisme
Adresse
Montant ou %

4. Conditions générales

IMaJIS SAS est une société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Rhône sous le numéro 831 079 082, domiciliée 6 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e. SIRET 831079082 00010 NAF 8559A. IMaJIS SAS est inscrite comme organisme de formation continue auprès de la DIRECCTE (Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Rhône-Alpes) sous le numéro 84 69 15 290 69, et agréé par la DRJSCS (Direction régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale Rhône-Alpes) pour 10 ans à compter de janvier 2011.

Conditions d'admission

L'admission à IMaJIS SAS est prononcée par le Comité d'admission d'IMaJIS SAS, après étude du dossier présenté par le candidat comprenant les pièces justificatives des pré-requis d'entrée en formation tels que définis par la loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application, un curriculum vitae, une lettre de motivation, et après un entretien individuel avec le candidat destiné s'assurer de sa pleine connaissance de la profession à laquelle il aspire, et à lui présenter la formation.

Conditions d'inscription

L'inscription à IMaJIS SAS est effective après dépôt du formulaire d'inscription accompagné d'une photo d'identité papier ou numérique, et d'un chèque de 400 € correspondant aux frais d'admission, de définition du parcours individualisé de formation, et d'examens.

Frais de formation

Les frais de formation sont déterminés dans le présent formulaire d'inscription et payables en totalité au plus tard le jour de l'entrée en formation, ou selon modalités convenues. Ils ne comprennent pas les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés par le stagiaire pour suivre la formation ou pour effectuer le stage pratique. La direction de IMaJIS SAS se réserve la possibilité d'interdire l'accès aux cours et/ou aux épreuves de validation des modules de formation à tout stagiaire qui ne serait pas à jour de ses obligations financières.

Organisation de la formation

IMaJIS SAS dispense ses cours selon un calendrier annexé au présent formulaire d'inscription. La formation pleine comprend 300 heures de cours, hors dispenses et allègements autorisés par le Comité d'admission de IMaJIS SAS en conformité avec les dispositions de la loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application. Les cours ont lieu en principe sur des journées complètes, de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi. Toute modification du calendrier ou des horaires fait l'objet d'un avis adressé aux stagiaires avec un préavis d'une semaine au moins.

Téléformation

Les cours sont dispensés à Lyon, au siège de IMaJIS SAS, mais peuvent être suivis à distance, par visioconférence via Internet. Les « stagionauts » (stagiaires en téléformation) reçoivent un identifiant et un mot de passe qui leur sont strictement personnels et confidentiels, leur permettant d'accéder aux cours. Le « stagionaute » s'interdit de copier et/ou de diffuser les cours auxquels il a accès dans le cadre de la téléformation. IMaJIS SAS se réserve le droit de fermer l'accès téléformation d'un « stagionaute » en cas de manquement grave aux règles d'utilisation de ce service.

Droit à l'image

Le stagiaire sousigné accepte d'être filmé durant l'ensemble des cours qu'il suit à IMaJIS SAS. Il autorise gracieusement IMaJIS SAS à effectuer cette captation d'image et à la diffuser sur tout support et par tous moyens, dans le cadre de ses prestations de formation, durant trois ans à compter de son inscription à IMaJIS SAS.

Stage pratique

Sauf dispense accordée par le Comité d'admission d'IMaJIS SAS, les stagiaires sont tenus d'effectuer un stage pratique de dix semaines auprès d'un service ou d'une personne physique inscrite sur une liste départementale pour l'exercice des mesures correspondant à la formation complémentaire suivie. Ce stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage tripartite conclue entre le stagiaire, IMaJIS SAS et la structure accueillant le stagiaire. Durant son stage, le stagiaire est couvert par une police d'assurance souscrite par IMaJIS SAS auprès de la MATMUT.

Assiduité

Que le stagiaire suive les cours sur place ou par visioconférence, l'assiduité est obligatoire. Une feuille de présence est établie pour chaque cours. Le défaut d'assiduité peut être sanctionné par l'interdiction de se présenter aux épreuves de l'examen du CNC.

Abandon

Tout abandon doit être signifié à IMaJIS SAS par lettre recommandée et prend effet à la première présentation de cette lettre. En cas d'abandon **avant l'entrée en formation**, les frais d'inscription restent acquis à IMaJIS SAS. En cas d'abandon **en cours de formation**, les frais d'inscription restent acquis à IMaJIS SAS, les frais de formation sont recalculés au prorata des cours pris depuis l'entrée en formation jusqu'à la date d'abandon, et le stagiaire doit acquitter en sus un dédit correspondant à 20% du prix des cours qu'il lui restait à prendre entre la date d'abandon et la fin de la formation.

Annulation de session

IMaJIS SAS se réserve le droit d'annuler, avant qu'elle ne démarre, et sans avoir à en justifier, toute session de formation. En ce cas, toute somme perçue au titre de la session annulée sera intégralement remboursée.

Règlement Intérieur

Le fonctionnement de IMaJIS SAS, notamment l'organisation pratique des cours, du contrôle des connaissances, de l'examen de fin de formation, la discipline, etc. font l'objet d'un Règlement Intérieur annexé au présent formulaire d'inscription.

Confidentialité – Informatique et Liberté

IMaJIS SAS garantit la confidentialité des informations personnelles communiquées par les stagiaires lors de leur inscription. Conformément à l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques, les stagiaires ont à tout moment la possibilité d'avoir accès à ces informations, de les faire modifier ou détruire.

5. Engagement d'inscription

1°) Je m'inscris à la formation complémentaire de **Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)** et déclare satisfaire aux pré-requis d'entrée en formation tels qu'ils sont définis par la loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application.

2°) Je déclare avoir été informé(e) que le Certificat National de Compétence de MJPM est requis pour exercer cette activité, et qu'un agrément préfectoral est requis en sus pour exercer en libéral.

3°) Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de IMaJIS Rhône-Alpes figurant ci-dessus ainsi que du Règlement Intérieur de IMaJIS Rhône-Alpes, et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait en deux exemplaires

Lieu :

Date :

Signature :

Merci de joindre 1 chèque de 400 € libellé à l'ordre de « IMaJIS Rhône-Alpes »